



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre d'Études et de Recherches Administratives,  
Politiques et Sociales

CERAPS

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Lille 2 - Droit et Santé

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS



Décembre 2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3  
novembre 2006<sup>1</sup>,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section  
des unités de recherche

*Au nom du comité d'experts,*

- M. Jacques COMMAILLE, président du  
comité

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales
Acronyme de l'unité :	CERAPS
Label demandé :	UMR
N° actuel :	8026
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Jean-Gabriel CONTAMIN
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Jean-Gabriel CONTAMIN

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Jacques COMMAILLE, ENS Cachan
Experts :	M <sup>me</sup> Florence HAEGEL, Sciences Po Paris
	M. Emmanuel HENRY, Université Paris Dauphine (représentant du CoNRS)
	M <sup>me</sup> Valérie SALA PALA, Université Jean Monnet Saint-Etienne (représentante du CNU)
	M. Yves SUREL, Université Paris 2

### Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Gilles PINSON

### Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Vincent BENAVENT, CNRS  
M. Florent CHAMPY, INSHS, CNRS  
M. Serge DAUCHY (directeur de l'École Doctorale n°74)  
M. Frédéric LOBEZ, Université Lille 2  
M. Pierre MATHIOT, IEP de Lille  
M<sup>me</sup> Sophie RANCHY-DESNUMAUX (coordinatrice de l'École Doctorale n°74)



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales bénéficie du statut d'UMR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Il est l'émanation du CRAPS, équipe créée en 1979 et associée au CNRS depuis 1982.

Depuis 1996-97 et l'installation de l'IEP de Lille et de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille dans le quartier de Lille-Moulins, le CERAPS dispose de locaux dans chacun des deux établissements pour une surface totale d'environ 1200 m<sup>2</sup>. L'essentiel des activités de l'unité se déroule dans les locaux de la faculté où sont localisés les locaux de la direction, de l'administration, les bureaux réservés aux doctorants ainsi que les salles de réunion. Cependant, le laboratoire dispose de quelques bureaux à l'IEP et certaines des réunions à la fois scientifiques et administratives du laboratoire (Conseil de laboratoire, par exemple) ont lieu dans les locaux de l'IEP.

### Équipe de direction

Le CERAPS est dirigé depuis 2010 par M. Jean-Gabriel CONTAMIN, professeur de science politique à l'Université Lille 2. Son directeur adjoint est M. Alexis SPIRE, directeur de recherche au CNRS. Assisté par un administrateur gestionnaire, l'équipe de direction prend les décisions quotidiennes.

### Nomenclature AERES

Domaine disciplinaire principal : SHS2\_2 Science politique

Domaines disciplinaires : SHS2\_1 Droit ; SHS2\_4 Sociologie Démographie



## Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	36	35
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	9	10
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	6	7
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	1
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	11	6
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	4	4
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>67</b>	<b>63</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	62	
Thèses soutenues	28	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	8	
Nombre d'HDR soutenues	4	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	16	15



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Cette unité est incontestablement portée par une forte dynamique. C'est ce dont témoignent particulièrement la qualité et l'importance croissante de sa production scientifique, mais aussi les progrès effectués en matière d'insertion internationale. Son attractivité, entretenue par des actions volontaristes, est manifeste, et ce tant pour les chercheurs du CNRS (l'affectation à l'unité est convoitée par nombre de candidats au concours) que pour les enseignants-chercheurs (si l'on se réfère entre autres à l'intérêt porté à l'unité par les juristes issus du droit public). Les doctorants y trouvent un cadre qui leur permet une insertion professionnelle optimale et qui leur garantit un accompagnement et un encadrement de qualité. Il faut enfin mettre à l'actif de l'unité son volontarisme dans la mise en œuvre d'une production scientifique originale fortement marquée par un souci d'interdisciplinarité entre la science politique, le droit et la sociologie.

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité manifeste une grande réactivité aux recommandations qui ont pu lui être précédemment faites tant par l'AERES que par le CNRS, notamment pour ce qui concerne ses partenariats au niveau local (le rétablissement de coopérations efficaces avec l'IEP méritant d'être particulièrement souligné), mais également les échanges et la promotion de ses travaux au niveau international. Cette réactivité se manifeste également dans une remarquable capacité à opérer des retours critiques sur les orientations générales de l'unité et à concevoir collectivement des réorientations, tant sur le programme scientifique que sur la politique scientifique.

Au niveau du cadre institutionnel, l'unité bénéficie d'une image très positive auprès des tutelles, tant du CNRS que de l'Université Lille 2. Au niveau local, les interactions de l'unité avec les acteurs socio-économique et culturels sont nombreuses. Au niveau national, l'unité est un vrai pôle d'animation de la communauté scientifique, ce qui se mesure, notamment, par ses engagements nombreux dans les activités des sociétés savantes concernées, par ses implications riches et diverses dans les revues académiques et par les initiatives prises dans l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques. Au niveau international, l'unité a sensiblement accru sa politique d'insertion dans des réseaux de coopération institutionnelle, de promotion de ses productions dans des supports étrangers et de participations à des manifestations scientifiques internationales.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'unité est confrontée aux difficultés inhérentes à la forte mobilité des personnels typiques des centres de recherche exposés à l'attraction parisienne. Ces difficultés s'incarnent notamment dans une certaine flexibilité, ou labilité, du programme scientifique de l'unité. Cette situation est amplifiée par d'autres facteurs dont l'unité n'est certes pas responsable, comme l'obligation de s'ajuster aux financements contractuels devenus essentiels à la vie des laboratoires, mais aussi les injonctions de la tutelle universitaire en matière d'intégration d'enseignants-chercheurs et de nouvelles thématiques.

Le projet scientifique de l'unité suscite des réserves portant sur l'articulation entre les axes dits « transversaux » et les axes thématiques d'une part, et la cohérence de chacun des axes thématiques, d'autre part. Par ailleurs, l'axe « Ordres juridiques, ordre social » donne l'impression qu'il est le seul espace d'articulation entre le droit, la science politique et la sociologie, qui est pourtant une spécificité affichée de l'unité. De plus, l'originalité pour l'unité de projets relevant de cet axe mériterait d'être mieux justifiée en référence à la nombreuse production nationale et internationale en la matière.

Au-delà de la remarquable politique d'insertion des doctorants au sein de l'unité, des éléments de tension avec l'École Doctorale n°74 sont apparus dont la cause reste à éclaircir : problèmes de coordination ou de concertation ? Problème d'équilibre entre disciplines (science politique, droit, sociologie) ? De plus, un différentiel d'insertion et, par conséquent, d'implication dans les activités de l'unité est à souligner entre doctorants financés et doctorants non financés. De même, l'excellence du travail de socialisation et d'encadrement des doctorants surestime peut-être les possibilités réelles d'insertion professionnelle dans le monde académique.

Enfin, compte tenu de l'accroissement des effectifs de l'unité, de l'importance de son activité de recherche sur contrats, de l'ampleur de son activité internationale, l'unité souffre d'un déficit de personnels administratifs.



## Recommandations

Le comité d'experts suggère un approfondissement et une meilleure justification du projet scientifique de l'unité.

Il considère que la pratique concrète de l'interdisciplinarité entre la science politique, le droit et la sociologie devrait être mieux valorisée dans la mesure où elle est constitutive de l'identité propre de l'unité.

Le comité d'experts préconiserait, également, une meilleure coordination dans la recherche de financement et une meilleure adéquation entre programme scientifique et financements.

Il estimerait souhaitable que soit organisée une meilleure valorisation des résultats des recherches financées par les ANR et d'autres sources de financement sur contrat.

Il pourrait suggérer de prêter une attention particulière à l'insertion des ingénieurs d'études dans le travail collectif.

Il pourrait souligner, enfin, la nécessité impérieuse de régler le problème de sous-administration de l'unité.



### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production scientifique de l'unité relève de l'excellence à plusieurs égards :

- elle est quantitativement importante et en progression par rapport au bilan du quadriennal précédent ainsi qu'en témoigne les publications : 37 ouvrages écrits ou coécrits (dont 4 en langues étrangères), 65 ouvrages ou numéros de revue dirigés ou codirigés (dont 8 en langues étrangères), 299 articles dans des revues nationales ou internationales (dont 47 en langues étrangères), 347 contributions à des ouvrages collectifs (dont 47 en langues étrangères) ;
- elle illustre l'effort d'internationalisation accompli par l'unité, et qui était préconisée dans le précédent rapport d'évaluation, si l'on se réfère à la proportion importante de publications dans des supports étrangers ; à noter néanmoins que cette ouverture internationale en termes de publications n'est pas répartie également entre les personnels de l'unité et est, au contraire, concentrée sur quelques-uns d'entre eux ;
- elle est caractérisée par une forte diversification des supports de publication répondant là aussi très positivement à une recommandation formulée dans le précédent rapport d'évaluation ; pour ne citer qu'un exemple, les articles publiés l'ont été dans 70 revues différentes dont, outre les revues les plus reconnues dans les domaines concernés, nombre de revues anglophones ;
- elle est le fruit d'un engagement dans des thématiques de recherche où, après avoir été précurseur sur certaines de ces thématiques (par exemple les études locales), novatrice ces dernières années sur d'autres (notamment la démocratie participative), l'unité fait preuve d'une grande originalité avec des travaux et des perspectives de recherche aux frontières du droit, de la science politique et de la sociologie, et dans l'articulation entre ces différentes dimensions disciplinaires, qui ont peu d'équivalents au niveau national ;
- les qualités d'une telle production se mesurent à la reconnaissance et à l'audience dont bénéficie la production de l'unité tant au niveau national qu'international : c'est ainsi que les chercheurs de l'unité ont présenté quelques 452 communications dans des manifestations scientifiques avec actes dont 179 en langues étrangères ; elle se mesure également à l'attractivité nationale (en termes d'accueil de nouveaux chercheurs) et internationale de l'unité si l'on se réfère au nombre de chercheurs étrangers accueillis (39) ou aux accords de coopération mis en place.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Durant les quatre dernières années écoulées, le CERAPS a démontré sa capacité à attirer des jeunes chercheurs prometteurs comme en témoigne son attractivité dans les recrutements CNRS. Bénéficiant de sa proximité avec Paris, le laboratoire a également développé une politique volontariste d'accompagnement des jeunes chercheurs au moment crucial de leur recrutement. De ce point de vue, son auto-désignation comme un "incubateur de carrières" apparaît totalement justifiée. Le fait d'être une plaque tournante de nombreuses trajectoires professionnelles l'expose toutefois à un "turn over" important, qui tend à fragiliser la pérennité de certaines dynamiques de recherche. Le rayonnement du laboratoire se traduit aussi par la présence soutenue de ses membres dans les associations disciplinaires et dans les instances de représentation de la profession. Cet investissement fait du CERAPS un vrai pôle d'animation de la communauté scientifique nationale. Parallèlement, le rayonnement du laboratoire passe aussi par l'implication de ses membres dans de nombreux comités des revues et dans le pilotage de projets de recherche. Au cours de la période contractuelle qui s'achève, les membres de l'unité ont participé aux comités de rédaction (ou de lecture) de revues françaises comme, notamment, *Politix*, *Genèses*, *Mots*, *Revue internationale de politique comparée*, *Participations*, *Gouvernement et action publique*, *Champ pénal*, *Pôle Sud*, et internationales comme *French Politics Culture and Society* et *Lien social et Politiques* (Canada). Durant cette même période, le CERAPS a été le porteur de plus de 50 contrats de 10 000 euros ou plus, et notamment, en partie ou en totalité, de 15 ANR et d'un projet européen. Il s'est par ailleurs engagé dans une stratégie d'élargissement de son rayonnement international (en particulier, par une politique active de mobilité des chercheurs et un renforcement des collaborations avec des institutions et collègues d'Amérique du nord).





Au final, en science politique, le CERAPS apparaît comme un des laboratoires non parisiens les plus dynamiques. Toutefois, son rayonnement est plus net pour les politistes que pour les juristes.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le laboratoire est globalement bien inséré dans son environnement social, économique et culturel. Ceci transparaît, tout d'abord, du développement significatif de recherches contractuelles fondées sur des partenariats (et financements) extra-académiques. Si, dans certains cas, la recherche de financements peut sembler primer sur le développement de partenariats approfondis, certaines de ces recherches reposent sur des interactions régulières avec des acteurs de la société civile et se traduisent par la diffusion des résultats dans des formes qui intéressent les partenaires (rapports de recherche, séminaires, conférences, etc.). On peut citer comme exemples les recherches financées par la Mission Droit et Justice sur les usages du droit administratif, ou encore celles menées dans le cadre du projet européen Consider, qui combine un volet académique avec un souci plus sociétal d'aboutir à des préconisations en direction de l'Union européenne, au terme d'un processus de recherche impliquant les partenaires associatifs.

Les relations partenariales développées, pour certaines fortement inscrites dans la durée (avec des organisations syndicales par exemple), se traduisent notamment par l'organisation de séminaires collaboratifs chercheurs/acteurs (par exemple sur la répression syndicale ou sur les transformations du travail). Les interactions avec l'environnement se manifestent également par l'implication de membres du laboratoire dans des comités scientifiques d'institutions diverses au niveau local et national. Si le développement des liens avec les acteurs de la société civile peut expliquer la progression du nombre de conventions CIFRE, il importe que le laboratoire mène une réflexion sur la bonne insertion des doctorants bénéficiant de ce type d'allocation.

Au-delà de ces partenariats, la participation des membres du laboratoire au débat public prend des formes diverses, tels que la présence significative de certains d'entre eux dans les médias (audiovisuels ou écrits, généralistes ou professionnels/associatifs) ou encore le développement d'activités de conseil ou formation en direction d'acteurs non académiques, notamment autour de certaines thématiques fortes ou émergentes dans le laboratoire (élections, démocratie participative, environnement, santé, autonomie locale).

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le CERAPS est caractérisé par une vie collective forte. Le climat qui règne dans ce laboratoire est particulièrement convivial et la visite s'est déroulée dans une atmosphère de confiance mutuelle. Il faut souligner que cette convivialité ne se limite pas aux titulaires mais intègre les doctorants qui sont associés à part entière dans tous les aspects de la vie du laboratoire.

La vie du laboratoire fait apparaître un bon équilibre entre la souplesse nécessaire au bon fonctionnement quotidien et la formalisation nécessaire à toute vie collective et à toute prise de décision collective. L'équipe de direction est assistée par un conseil de laboratoire qui se réunit tous les deux mois et qui comporte 14 membres, élus et nommés, qui représentent toutes les catégories de personnel y compris les doctorants et auxquels ont été ajoutés 6 invités permanents, sans droit de vote mais reflétant certains aspects de l'activité de l'unité (responsables de master, représentant de l'IEP de Lille qui n'est pas une tutelle officielle de l'unité). Les questions les plus fondamentales relatives à la vie et à l'orientation de l'unité sont discutées lors d'assemblées générales qui se réunissent en moyenne trois fois par an. Les décisions relatives aux demandes de financement sont, quant à elles, prises lors des réunions de l'équipe de direction lorsque ces demandes sont inférieures à 500 euros, et par le conseil de laboratoire lorsqu'elles sont supérieures à ce montant. L'équipe de direction (directeur et directeur adjoint) réussit à impulser une dynamique et à orienter l'évolution du laboratoire tout en restant bien à l'écoute de la vie collective du laboratoire.

Le personnel administratif fait état d'une structure administrative insuffisante pour gérer le million d'euros de contrats de recherche géré par le laboratoire. L'articulation entre les chercheurs et les ingénieurs pourrait faire l'objet d'une plus grande attention afin de limiter les tensions entre ces catégories de personnel. L'intégration des noms des ingénieurs d'études parmi les contributeurs d'un certain nombre de publications pourrait, notamment, faire l'objet d'une réflexion collective.

Le CERAPS apparaît entretenir de bonnes relations avec ses tutelles (Université Lille 2 et CNRS) ainsi qu'avec l'IEP avec qui les relations semblent aujourd'hui normalisées.



## Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Il s'agit là de l'un des points forts du laboratoire, comme l'ont montré en particulier les échanges avec les doctorants, ces derniers faisant eux-mêmes, en effet, un bilan très positif de leur insertion au CERAPS. Le dossier de l'unité et la rencontre du comité d'experts avec les doctorants lors de la visite ont permis, en particulier, de prendre la mesure de la forte implication des membres du laboratoire, tant pour les enseignements que pour la direction de thèse. Plusieurs masters en droit et en science politique sont adossés au CERAPS, en particulier un Master de recherche désormais commun à l'Université Lille 2 et à Sciences Po Lille.

Le CERAPS accueille actuellement 62 doctorants (au 30 juin 2013), tous rattachés à l'École Doctorale n°74 « Sciences juridiques, politiques et de gestion ». Quarante-trois d'entre eux bénéficient d'un financement, d'après les chiffres fournis dans le dossier (21 contrats doctoraux, 5 contrats de la région, 8 CIFRE et 9 bourses émanant de gouvernements étrangers ou d'autres institutions comme l'INSERM). Sur ce dernier point, les différentes réunions ont pu établir que le laboratoire s'était efforcé de diversifier les modes de financement au cours des dernières années, en développant notamment les conventions CIFRE. Celles-ci garantissent des conditions de thèse favorables, même si certains doctorants ou membres du laboratoire ont reconnu qu'elles nécessitent des échanges parfois complexes avec les « financeurs » et peuvent conduire à des thèses de facture moins académique. Le nombre toujours important d'étudiants non financés a été également souligné, certains d'entre eux notant que le soutien académique et matériel qui leur était accordé restait moins important que celui dont bénéficient les doctorants financés, ce qui peut conduire à une forme de dualisme.

Sur la période considérée (2008-2013), 28 thèses ont été soutenues (au 30 juin 2013) pour une durée moyenne de 6,8 ans (7,1 ans pour les thèses en section 02, 6,2 ans pour les thèses en section 04). L'encadrement est assuré par 18 enseignants-chercheurs, qui ont entre 3 et 8 thèses sous leur direction. Les doctorants ont jugé positives et stimulantes les relations entretenues avec les titulaires du CERAPS, même si certains regrettent que la mobilité de certains d'entre eux vers d'autres institutions ait pu rendre parfois les interactions plus compliquées. Ces départs successifs ont eu pour effet de raréfier un peu « l'offre » d'encadrement, ce qui a une double conséquence : cela ajoute une pression supplémentaire sur les enseignants-chercheurs bénéficiant d'une HDR ; cela nécessite d'inviter ceux n'ayant pas l'HDR à l'obtenir, cette décision restant cependant individuelle. Au cours de la période, quatre HDR ont été soutenues (mais l'une des personnes concernées est partie du CERAPS en septembre 2013).

Globalement, les doctorants estiment qu'ils sont bien accompagnés, bien formés. Ils disposent de bonnes conditions matérielles (bureaux, soutiens aux déplacements), qui ont toujours constitué l'un des atouts du CERAPS. Surtout, ils sont tout de suite encouragés, seuls ou avec des titulaires, à participer et/ou à organiser des manifestations scientifiques. Ils se sentent dès lors pleinement membres du laboratoire et s'estiment bien socialisés aux milieux de la recherche, engagés par le laboratoire dans un véritable processus de professionnalisation aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (moins à d'autres champs professionnels possibles). Petit bémol sur ce point, les doctorants se sont déclarés peu satisfaits par l'offre de formation fournie par l'École Doctorale n°74 « Sciences juridiques, politiques et de gestion » et, notamment, du 1/3 des enseignements assuré par le PRES. Le laboratoire s'est enfin doté récemment de deux outils qualifiés « de suivi », afin d'améliorer encore l'encadrement des doctorants : un questionnaire anonyme qui permet aux étudiants de livrer leurs avis sur la formation proposée comme sur l'évolution du laboratoire ; un comité de suivi, mis en place depuis peu, qui permet de faire un point précis sur le déroulement de la thèse après 1,5 années de doctorat, puis tous les trois ans (autrement dit, ces comités examinent le parcours des doctorants dans leur 2<sup>e</sup> année, puis éventuellement dans leur 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année de thèse). Ces expériences sont trop récentes pour pouvoir faire l'objet d'une évaluation, même si les comités de suivi ont été jugés positifs, en dépit de la lourdeur du dispositif (mobilisation d'enseignants-chercheurs en interne comme en externe, organisation d'une présentation par le doctorant, etc.)

## Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet de l'unité apparaît comme une construction habile et résultant d'une concertation approfondie. Il découle logiquement de plusieurs facteurs : de la nouvelle configuration du potentiel humain compte tenu des nombreux départs (12 professeurs ou équivalents, dont le directeur et la directrice adjointe de l'unité, 1 chercheur CNRS), des recrutements importants (7 chercheurs CNRS), des intégrations de nouveaux membres (20 enseignants-chercheurs), de la prise en compte des intérêts des institutions de tutelle (particulièrement sur les questions de santé), d'opportunités en termes de financements. Il remédie à un défaut du précédent programme scientifique dans la mesure où la dimension européenne et internationale est cette fois-ci potentiellement présente dans les trois axes thématiques, c'est-à-dire : « Santé, corps et environnement » ; « Mobilisations, participations, représentations » ; « Ordres juridiques et ordre social » (toutefois, dans cette reconfiguration, la dimension « Relations internationales » a pratiquement disparu).



Il suscite néanmoins quelques réserves :

– la réalité du croisement annoncé des axes transversaux (« interdisciplinarité » ; « question des nouvelles technologies » ; « importance de la dimension méthodologique ») et des axes thématiques n'emporte pas immédiatement l'adhésion et mériterait d'être plus justifiée. Par exemple : « la question des nouvelles technologies » suggère plutôt une thématique s'ajoutant aux trois thématiques annoncées ; « l'interdisciplinarité » est mise en valeur par le rappel à ce qui serait une des caractéristiques majeures de l'identité du laboratoire (l'articulation entre le droit, la sociologie et la science politique) mais il conviendrait de démontrer que cette déclinaison spécifique de l'interdisciplinarité vaut également pour les trois axes thématiques ; « l'importance de la dimension méthodologique » apparaît comme une évidence pour toute recherche de science sociale, même si elle est ici justifiée notamment par la mobilisation particulière de l'unité sur les méthodes quantitatives (organisation régulière d'une École d'été de grande réputation) et sa vocation interdisciplinaire, et sa prise en compte se résout finalement à l'organisation d'un séminaire ;

– la cohérence de chacun des trois axes thématiques mériterait d'être justifiée davantage afin de dissiper l'impression parfois ressentie d'un travail de reconstruction a posteriori destiné à faire entrer à tout prix des intérêts de recherche et des compétences quelque peu hétérogènes ;

– la spécificité de l'axe thématique « Ordres juridiques et ordre social » pose question si l'on considère le souci majeur de l'unité de privilégier l'articulation entre le droit, la sociologie et la science politique pour l'ensemble de ses activités de recherche, ce qui devrait conduire à travailler cette économie des relations entre juridique et social également dans les deux autres axes thématiques. Par ailleurs, beaucoup des questions de recherche énumérées dans cet axe font déjà l'objet de nombreux travaux dans d'autres lieux (précisément, en droit, en sociologie, en science politique, au niveau national et international) et il conviendra que l'unité démontre en la matière l'originalité de ses approches.



## 4 • Déroulement de la visite

### Date de la visite

Début : Mercredi 11 Décembre 2013 à 9h00  
Fin : Mercredi 11 Décembre 2013 à 18h00

### Lieu de la visite

Institution : Université Lille 2 Droit et Santé  
Adresse : 1 place Déliot  
59000 Lille

### Déroulement ou programme de visite

9h00-9h45	Réunion à huis-clos du comité d'experts
10h00-12h15	Réunion plénière
12h15-13h15	Réunion avec les représentants des tutelles et des établissements partenaires
13h15-14h30	Déjeuner
14h30-15h15	Réunion avec les représentants des personnels ingénieurs, techniciens, administratifs
15h15-16h00	Réunion avec les doctorants
16h00-16h30	Réunion avec les représentants de l'École Doctorale SJPG Lille Nord de France
16h40-17h00	Réunion avec l'ensemble des membres du conseil de laboratoire
17h00-18h00	Réunion finale à huis-clos du comité d'experts.



## 5 ● Observations générales des tutelles



**Université Lille 2**  
**Droit et Santé**

Service de la Recherche, de la Valorisation  
et de l'Information Scientifique (SeRVIS)  
Affaire suivie par Christophe BOUTILLON  
Directeur du SeRVIS  
[christophe.boutillon@univ-lille2.fr](mailto:christophe.boutillon@univ-lille2.fr) / 03.20.96.52.16

**Le Président de l'Université**

à

**Monsieur le Professeur Pierre GLAUDES**  
**Directeur de la Section des unités de**  
**recherche**  
**Agence d'Evaluation de la Recherche et**  
**de l'Enseignement Supérieur (AERES)**  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Lille, le 12 mai 2014

V/Réf. : E2015-EV-0593560Z-S2PUR150007717-005859-RT

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'unité Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS).

Monsieur le Directeur,

Considérant le rapport que vous m'avez récemment transmis, je vous remercie au nom de l'Université Lille 2 et en particulier du directeur et des membres de l'unité *Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales*, pour la qualité de l'évaluation effectuée le 11 décembre 2013 par votre comité d'experts.

Les appréciations et recommandations formulées seront soigneusement prises en considération et discutées avec le directeur de l'unité dans le cadre de la structuration de notre recherche pour le prochain plan quinquennal (2015-2019).

Vous trouverez ci-dessous les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'AERES, émises par le Directeur de l'unité *Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE**

**Droit - Santé - Gestion - Sport**

**Université Lille 2 Droit et Santé** - 42, rue Paul Duez - 59000 Lille - France

**Tél.** : +33 (0)3 20 96 43 43 - **Fax** : +33 (0)3 20 88 24 32 - **Courriel** : [administration@univ-lille2.fr](mailto:administration@univ-lille2.fr)

**Site Internet** : [www.univ-lille2.fr](http://www.univ-lille2.fr)



Lille, le 08/05/2014

Pour l'essentiel, on ne peut que se féliciter de l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée la visite du comité et de la manière dont celui-ci rend compte à la fois des principaux points forts du laboratoire et de sa dynamique générale.

**Il est un ensemble d'éléments, tant dans les points forts que dans les risques évoqués que l'on partage totalement et dont on s'était du reste ouvert dans le rapport écrit, notamment dans la partie où on demandait l'expertise du comité sur quelques questions cruciales à la vie de l'unité.**

Il en est bien sûr ainsi du **déficit en personnels administratifs** au regard de l'accroissement des effectifs de l'unité, de l'importance de son activité de recherche sur contrats et de l'ampleur de son activité internationale. Déficit qui, on y reviendra, peut avoir des conséquences sur les relations entre les différentes catégories de personnel.

Il en est aussi ainsi de **la fragilité structurelle d'un laboratoire** comme le nôtre qui se doit d'autant plus d'être attractif et d'être un 'incubateur de carrière' qu'il est soumis de manière très directe à l'attraction parisienne, mais qui, dès lors, doit faire face à deux types de difficultés : celle de la **continuité des programmes de recherche** et celle de la continuité de l'encadrement des doctorants. On se permettra toutefois de nuancer ces deux points.

D'une part, l'attractivité et la convivialité du laboratoire font que le turn over annuel peut être important, mais que les membres du laboratoire y restent en moyenne assez longtemps. D'autre part, cette labilité et ces mobilités n'empêchent pas le laboratoire de demeurer fidèle depuis presque ses origines à certaines thématiques – l'analyse locale, l'analyse des partis politiques, l'articulation entre droit et science politique, la dimension « méthodes » via l'école d'été- ainsi qu'à certains « modes de fonctionnement » comme on avait pu le constater à l'occasion des 30 ans du laboratoire. Enfin, ces particularités permettent en retour au laboratoire de rester le même sans rester tout à fait le même : c'est aussi grâce à cela que de nouvelles thématiques fortes du laboratoire ont pu émerger ces dernières années (la démocratie participative, l'étude des relations internationales et de l'Union Européenne, l'étude des nouvelles technologies) ou qu'il est possible de mener une politique incitative forte en faveur d'autres thématiques (la santé, l'environnement). Autrement dit, c'est aussi cela qui contribue à faire du CERAPS un laboratoire 'vivant' et non 'fossilisé', ce qui suppose en effet, on y



reviendra, de ne pas rester les yeux rivés sur un programme fixé à l'avance pour les cinq années suivantes.

Quant à la question de la **continuité de l'encadrement des doctorants**, elle peut en effet ponctuellement poser souci. Mais, elle est le plus souvent solutionnée, d'abord par la proximité que les anciens cerapsiens conservent très fréquemment avec le laboratoire – la plupart sont ainsi encore membres de la liste du laboratoire et demandent même, d'une manière ou d'une autre, à rester associés à celui-ci en dépit des pressions fortes qu'ils subissent de la part de leurs institutions d'accueil pour ne pas le faire-, ensuite, par la socialisation forte dont les doctorants bénéficient au sein du CERAPS, comme il est noté par le rapport, et enfin par le rôle de l'ED qui contribue utilement à résoudre les difficultés lorsqu'elles apparaissent. A court terme, le principal souci que rencontre le laboratoire est plutôt celui d'un **déficit d'encadrement pour les étudiants qui souhaiteraient devenir doctorants**, du fait de la « jeunesse » générale du laboratoire et du manque relatif d'HDR, et notamment de professeurs et de DR, tant en science politique qu'en droit.

On souscrit enfin aussi aux remarques qu'émet le comité quant à la **difficile coordination entre recherche de financement et programmes scientifiques**. Il est en effet indéniable que la quête de financement pour des recherches d'envergure suppose parfois de faire un ensemble de concessions au regard des programmes de recherche tels qu'on pourrait les imaginer sans contrainte de financement. On ne voit guère en revanche quelle solution propose le comité, sauf à abandonner la quête de financements (ce qui peut bien sûr être une solution). Le « choix » du laboratoire a plutôt été jusque là de soutenir les initiatives des chercheurs qui partent en quête de financements au nom de quelques principes : d'une part, il faut que ces financements pèsent le moins possible sur les axes de recherche prioritaires telles qu'on a les définis collectivement ainsi que sur les méthodes mêmes de la recherche ; d'autre part, ce sont ces recherches financées qui servent pour partie de « paravent » pour que d'autres recherches, plus difficiles à financer, puissent se développer sans cette contrainte budgétaire ; et, enfin, la nécessité de concilier les objectifs de recherche soi-disant 'purs' avec d'autres objectifs peut parfois plutôt enrichir le travail et la réflexion que l'inverse. C'est du reste pour partie la problématique qu'étudie le projet européen FP7 Consider hébergé par le laboratoire.

On se permettra en revanche de **revenir sur d'autres points abordés par le rapport**, soit pour les compléter, soit pour les expliquer, soit pour y répondre.

### **Sur la question de l'internationalisation :**

Le comité, pour l'essentiel, félicite l'effort d'internationalisation accompli par l'unité sur la période, mais souligne qu'en termes de publications, cette ouverture demeure concentrée sur quelques-uns d'entre eux. On souscrit bien sûr à ce constat qui ne doit du reste pas être valable pour notre seul laboratoire. On rappellera toutefois que, **dans le quinquennal, 63 cerapsiens ont été amenés à réaliser une communication en langue étrangère et qu'une politique active de soutien à la publication dans des supports étrangers a été mise en place**, en collaboration avec l'Université qui, suite à un appel à projets, a accordé un budget de 127.620 € au CERAPS et à deux autres laboratoires SHS de l'Université en soutien à la traduction.

### **Sur les relations avec la tutelle universitaire :**

Comme on l'explique dans le rapport, le choix d'organiser le premier axe du laboratoire autour de la thématique « santé, corps, environnement » répond notamment au souci de l'équipe de pleinement s'intégrer à la dynamique scientifique de sa tutelle universitaire, une Université de



droit et santé, dans un contexte d'autonomisation des universités. Il répond par exemple à la volonté de l'Université de mettre en place un institut « Droit et politiques de santé » en son sein.

**On ne souscrit toutefois pas au terme « injonction » utilisé dans le rapport**, qui pourrait laisser entendre que l'unité aurait été « contrainte » à cette « décision ». A l'inverse, il s'agit d'un véritable « choix politique » discuté en Conseil et en AG depuis au moins l'arrivée de la nouvelle équipe de direction, et pensé de sorte à l'acclimater aux spécificités du CERAPS. En ce sens, il s'agit d'aborder des problématiques plus générales au travers d'une thématique 'santé' plutôt que de faire de celle-ci une spécialité en tant que telle. Quant à l' « injonction » en matière d'intégration d'enseignants-chercheurs, on n'a pas exactement compris à quoi cela faisait référence, même si l'Université a en effet créé il y a quelques années, de manière volontariste, un poste de MCF en politiques de santé. En retour, c'est le laboratoire qui a œuvré pour faire venir en son sein un des jeunes chercheurs CNRS les plus réputés sur ces questions, ou pour attirer une autre jeune chercheuse travaillant sur ces thématiques qui, après avoir bénéficié d'une bourse Marie Curie au CERAPS, vient d'être placée en rang utile lors du dernier concours CNRS.

#### **Sur les relations avec l'Ecole Doctorale :**

Le rapport fait état d' « éléments de tension » qui seraient apparus entre l'ED et le laboratoire à l'occasion de la visite. Les éléments d'explication qu'on peut fournir sont bien sûr contraints par le fait que nous n'avons assisté ni aux échanges entre les représentants de l'ED et le comité, ni aux échanges entre les doctorants et le comité. On se permet toutefois de rappeler à qui lirait ce rapport que **ces « éléments de tension », pour ce que nous en savons, ont été essentiellement liés à une erreur commise par les représentants de l'ED lors de leur rencontre avec les membres du comité quant à la durée moyenne des thèses au sein du laboratoire.** Cette erreur qui augmentait de deux ans et demi la moyenne desdites thèses et, on a pu ensuite le montrer en refaisant les calculs, donnait une durée moyenne supérieure à la durée maximale des thèses réalisées au sein du laboratoire dans la période considérée a en effet pesé très fortement sur l'atmosphère et les échanges de la dernière rencontre entre les membres du conseil de laboratoire et le comité. Le laboratoire se trouvant contraint de se justifier pour des chiffres qu'il ne comprenait pas et qu'il considérait comme faux.

Après coup, on regrettera que cet incident, d'une part, **ait pu gommer tous les aspects par lesquels le laboratoire et, tout particulièrement, ses doctorant.e.s, bénéficient du soutien de l'école doctorale** (financements pour des séjours de recherche, des déplacements pour des manifestations scientifiques, des organisations d'événements, des publications ou des formations; possibilité inédite en France, sauf erreur, de bénéficier d'un monitorat en première année de thèse sans avoir d'obligation d'enseignement ; ...) et, d'autre part, ait pu empêcher le comité de demander des éclaircissements sur d'autres points qui, si on en croit la lecture du rapport, demandaient à ses yeux plus d'éclaircissements.

#### **Sur l'intégration des doctorants au sein du laboratoire :**

Pour l'essentiel, le rapport insiste sur l'excellence de l'insertion des doctorants dans le laboratoire, présentée comme un de « ses points forts ». On se permettra toutefois de revenir sur quelques nuances apportées ici et là.

A plusieurs reprises, le rapport met ainsi **en contradiction l'excellence du travail de socialisation des doctorants aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche et « les possibilités réelles d'insertion professionnelle dans le monde académique » ou une moindre focale vers d'autres « champs professionnels possibles ».** De fait, **« le CERAPS » se veut être un laboratoire de recherche**, qui forme donc de futurs professionnels de la recherche et qui croit que la recherche est un métier qui suppose des savoir-faire, des savoir-être, qu'on n'apprend pas marginalement en se formant à d'autres métiers. Dès lors, celui-ci

## CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET SOCIALES

« s'enorgueillit » de conduire des doctorants à soutenir des thèses qui seront reconnues par des instances académiques et qui peuvent « même » conduire à des postes académiques locaux, mais aussi ailleurs en France et même ailleurs dans le monde : les six docteurs du CERAPS qui se sont présentés à la qualification cette année ont été qualifiés, et ce dans cinq sections CNU différentes, ce qui se traduit déjà en une quinzaine d'auditions un peu partout en France. Ce n'est pas parce qu'on est un laboratoire « de province » qu'on est voué à ne produire que des doctorants locaux ou non-académiques. Et, de fait, cela se traduit par des formations qui sont essentiellement pensées en fonction des métiers de la recherche.

Toutefois, **qui dit « métiers de la recherche » ne signifie pas nécessairement « métiers de la recherche académique »**. Plusieurs anciens du CERAPS ont été recrutés dans des institutions de recherche non universitaires (PJJ, Faculté catholique,...). De plus, la formation doctorale a été pensée par l'ED de sorte que les doctorants bénéficient de formations plus extra académiques via d'autres institutions que le laboratoire, en l'occurrence essentiellement le PRES (ce qui, de facto, pose la question des formations proposées par le PRES). Enfin, **les comités de suivi ont été pensés de sorte à ne pas se focaliser sur la seule thèse, mais plus largement sur l'ensemble du cursus des doctorants**. Cette dimension de professionnalisation, dans le monde académique ou non, est donc aussi prise en compte à ce niveau, d'autant que lesdits comités intègrent des docteurs sans poste. Au total, **on renverra la question au suivi des docteurs du CERAPS de la période considérée (p.190sq. du rapport)** qui montre des devenir professionnels assez diversifiés et que, sur 26 docteurs, 10 sont aujourd'hui sur des postes académiques et 1 seul est sans situation. Reste que cette question du devenir des docteurs –et des doctorants- est en effet une préoccupation constante des encadrants du laboratoire, qui pèse du reste beaucoup dès l'entrée en thèse.

C'est du reste notamment de cette préoccupation qu'on peut rapprocher une autre remarque faite à plusieurs reprises par les membres du comité : **la question du dualisme entre doctorants financés et doctorants non financés**. Rappelons d'abord que ce dualisme porte presque **uniquement sur un point (d'importance) : le fait que les doctorants financés puissent bénéficier d'un bureau individuel** au sein du laboratoire, au contraire des doctorants non financés. Pour le reste –soutiens financiers, soutiens administratifs-, il n'y a pas de différences et, même, le laboratoire, comme l'ED, ont tendance à soutenir plus fortement une demande provenant d'un doctorant non financé qu'une demande émanant d'un doctorant financé. Ces soutiens ne sont pas négligeables puisqu'en 2012 **ce sont 37% des fonds du laboratoire qui ont été consacrés aux doctorants**. Rappelons ensuite que ce dualisme est dès lors un dualisme relatif : **si, au CERAPS, les doctorants non financés bénéficient de moins de moyens que les doctorants financés, c'est d'abord parce que, contrairement à beaucoup d'autres laboratoires... les doctorants financés bénéficient au CERAPS d'un bureau individuel**. Reste que cette différence est en effet très importante. Elle est d'abord liée à la rencontre entre un choix du laboratoire -celui d'accorder autant de moyens que possible au laboratoire- et une contrainte : le caractère limité des ressources du laboratoire, **la situation devenant du reste de plus en plus tendue, même pour les doctorants financés, du fait de l'augmentation du nombre de membres sans augmentation de la taille des locaux**. Mais, on peut aussi y voir une forme de choix : donner moins de moyens aux doctorants non financés, c'est aussi rappeler aux doctorants potentiels qu'au regard des aléas de l'insertion professionnelle dans le monde de la recherche, il est très risqué de démarrer une thèse sans financement et, dès lors, plutôt inciter à ne partir en thèse qu'en cas de financement ou de financement potentiel. Du reste, **près de 70% des doctorants actuels du CERAPS bénéficient ou ont bénéficié d'un financement et beaucoup des 30% restants ne sont pas, pour des raisons diverses, situés à Lille**.

Enfin, le rapport évoque la **situation des doctorants CIFRE** et la nécessité que ceux-ci « bénéficient d'une bonne insertion ». En l'occurrence, on ne comprend pas clairement si l'on

parle de leur insertion dans le laboratoire ou dans la vie professionnelle « non académique ». En l'occurrence, sur le premier point, outre qu'ils bénéficient d'un bureau individuel au laboratoire comme tout doctorant financé, **leur situation est très dépendante du partenaire de la CIFRE**, certains laissant aux doctorants une forte autonomie au point que ceux-ci puissent suivre un parcours académique presque classique (enseignements, communications, publications,...) tandis que d'autres les contraignent beaucoup plus fortement (en termes de temps passé, mais aussi en terme d'accès aux données et de publications). Un meilleur suivi pourrait en effet être mis en place, mais **on compte notamment sur les comités de suivi pour faire apparaître les situations à problème**. Du côté de l'insertion professionnelle, on aurait plutôt tendance à penser que la difficulté pour les doctorants CIFRE n'est pas tant de trouver un emploi dans le milieu non académique –leur taux d'insertion est au contraire excellent– que de... pouvoir finir leur thèse. On voit donc plutôt **dans ces thèses CIFRE une des réponses que le laboratoire a trouvées à la remarque faite par le comité sur la professionnalisation vers d'autres métiers**.

#### **Sur l'équipe administrative :**

Dans le rapport, le comité fait état à plusieurs reprises de la nécessité de veiller à la bonne intégration des ingénieurs d'études dans le travail collectif et, tout particulièrement, à la bonne articulation entre chercheurs et ingénieurs, en suggérant notamment une réflexion collective quant à l'intégration des noms des IE parmi les contributeurs de publications.

**On souscrit bien sûr à l'idée qu'il convient d'intégrer aussi bien que possible les IE au collectif. On osera même dire que cette remarque ne vaut pas que pour les IE** et qu'il y a un véritable enjeu dans tout laboratoire à faire comprendre à la fois à l'équipe de soutien à la recherche les impératifs de la recherche et, réciproquement, aux chercheurs les impératifs qui sont ceux qui pèsent sur l'équipe de soutien à la recherche. Notamment parce que les chercheurs (direction comprise !) peuvent avoir tendance à considérer que la situation « normale » est que la « logistique » suive et, dès lors, à ne prendre note que des moments où, pour telle ou telle raison, elle ne semble pas suivre comme ils le souhaiteraient.

**On souscrit aussi à l'idée que cette problématique peut être parfois spécifique aux IE** dans la mesure où ceux-ci disposent d'une expertise particulière qu'ils mettent au service des chercheurs et que, comme ils ne sont pas en dernière instance décideurs, ils peuvent ensuite avoir à gérer les conséquences de décisions qui ne sont pas nécessairement conformes à ce qu'ils ont eux-mêmes conseillé au préalable.

**On se permettra toutefois quelques précisions.** D'abord, dans notre laboratoire, cette situation est **pour une bonne partie liée au déficit en personnels administratifs** dont il fait état dans le rapport : celui-ci contraint en effet chercheurs comme personnels administratifs d'une part à être investis dans nombre de projets à la fois, et d'autre part à être parfois contraints, pour le bien du laboratoire, à endosser un ensemble de tâches qui ne sont pas celles qui sont prévues dans les fiches de poste traditionnelles. Ensuite, **on a pour partie pris en charge cette question avant même le rapport** puisque, dès avant la tenue du comité, avait été décidée la mise en place d'une réunion de debriefing avec le staff administratif qui s'est traduite par deux autres réunions et un ensemble de décisions qui visent notamment à mieux cerner les tâches des uns et des autres, à mieux intégrer encore ceux-ci dans le Conseil de laboratoire et à mettre en place un ensemble de procédures qui visent à faciliter les relations entre chercheurs et membres de l'équipe de soutien à la recherche. Rappelons enfin qu'avant même le comité, on avait décidé collectivement que, sur les cinq IE et IR dont dispose actuellement le laboratoire, trois ne participeraient pas à la réunion du comité avec le personnel de soutien à la recherche parce qu'ils sont de facto chercheurs et sont même porteurs de projets structurants du laboratoire et que, sur les deux autres qu'a rencontrés le comité, l'un est le cosignataire de deux communications lors du congrès AFSP 2011 et l'autre est cosignataire de plusieurs des rapports qui ont été réalisés

dans le cadre du programme européen auquel elle participe. Autrement dit, **indépendamment de toute réflexion collective, les IE, comme les autres, peuvent être signataires des publications auxquelles ils participent quand ils y participent avec une activité de chercheur.** S'il en est autrement, il leur est bien sûr possible de le faire remonter à l'équipe de direction ou au Conseil de Laboratoire. Mais, jusque là, cette question n'avait pas été soulevée.

**Sur le projet à cinq ans :**

Sauf mauvaise lecture, la plupart des points critiques du rapport portent sur ce qui est qualifié de « **projet scientifique de l'unité** ».

On se permettra de faire deux lectures de ces remarques : l'une à laquelle on souscrit ; l'autre à laquelle on souscrit... moins...

En effet, **d'un côté, le comité, à plusieurs reprises, suggère un « approfondissement et une meilleure justification du projet scientifique de l'unité »**, avance que tel ou tel point « mériterait d'être plus justifié », d' « être justifié davantage » ou qu'il conviendrait de le « démontrer »... **Ces commentaires, ainsi formulés, nous semblent effectivement légitimes, mais doivent, à nos yeux, être rapportés aux conditions spécifiques qui ont été celles de l'évaluation lors de cette vague.** En effet, jusqu'à la précédente vague d'évaluation, on demandait aux laboratoires de fournir deux documents écrits de taille à peu près équivalente, l'un sur le bilan du quadriennal/quinquennal et l'autre sur le projet à 4/5 ans. Lors de la visite, de même, un temps relativement important était accordé d'une part au bilan, et d'autre part au projet.

Il se trouve que les règles ont été modifiées pour la vague d'évaluation à laquelle le CERAPS a été soumise. Ainsi, le laboratoire n'avait qu'un seul document textuel à soumettre. Lors de la réunion organisée par M. Didier Houssin, Président de l'AERES, le 5 février 2013 à l'Université Lille 2 en vue de lancer la campagne d'évaluation 2013-2014, **il a été spécifié que l'évaluation a été « simplifiée » en la recentrant sur « la dimension des résultats et des activités passées »**, qu'il s'agit dans la dernière partie du rapport écrit de présenter une « stratégie et des perspectives scientifiques » plutôt qu'un projet à cinq ans, qu'il n'y aurait du reste guère de sens à « évaluer » des projets à cinq ans alors que la réalisation de ce qui est annoncé dépend, l'expérience l'a montré, d'un ensemble d'impondérables qui rendent peu pertinente une évaluation a priori et que, dès lors, la partie consacrée à ces perspectives devait se limiter à quelques pages. Ces nouveautés nous ont été rappelées à plusieurs reprises. Quand, le 19/03/2013, nous avons eu un échange avec le délégué scientifique AERES pour la science politique en vue de préparer la visite du comité, celui-ci, suite à notre interrogation, nous a confirmé que c'était la nouvelle doctrine de l'AERES et qu'il s'agissait donc aussi lors de la visite de passer « plus de temps à la présentation du bilan, des évolutions, des acquis scientifiques » et d'être « plus succinct sur le projet »<sup>1</sup>.

**Le comité a donc tout à fait raison de suggérer que le « projet scientifique de l'unité » soit approfondi, puisqu'en l'occurrence, il n'a pu savoir de ce projet que ce qu'il a pu en lire dans 7 pages d'un document de 202 pages, que ce qu'il a pu en entendre pendant 6 minutes d'une évaluation qui a duré une journée et que ce qu'il a pu apprendre à partir de, sauf erreur, « la » question qu'il a eu l'occasion de poser durant toute la journée sur ce point-ci.** La dernière réunion, si elle n'avait pas été occupée par un autre sujet, aurait peut-être été l'occasion d'y revenir et d'entrer dans un certain nombre de détails. Mais, quoi qu'il en soit,

---

<sup>1</sup> L'ensemble des propos entre guillemets sont des citations prises en notes pendant les discours de présentation de l'AERES ou les conversations téléphoniques.

elle ne devait durer que 20 minutes et rien n'aurait justifié qu'elle ne soit consacrée qu'à un point qui, aux dires mêmes des représentants de l'AERES, était devenu un point annexe au regard des autres éléments à évaluer.

C'est là, en revanche, où on se permettra de **ne pas souscrire à la deuxième lecture qui peut être faite des commentaires réalisés par le comité sur ce qui est qualifié de « projet scientifique de l'unité »**. Lorsqu'il ne s'agit plus seulement de suggérer d'approfondir et de mieux justifier (autrement dit, de réaliser un document qui n'était pas demandé à l'AERES et que nous comptons effectivement réaliser d'ici le début du quinquennal), mais lorsqu'il s'agit d'émettre des « réserves ».

En effet, à notre sens, pour émettre des « réserves » sur le projet scientifique du CERAPS, le comité aura dû avoir accès à un véritable document écrit dans lequel ce projet serait présenté, aurait dû avoir accès à une présentation orale développée du même projet et aurait dû pouvoir poser un ensemble de questions sur ledit projet, si bien qu'il aurait alors pu, en connaissance de cause, émettre éventuellement des réserves au regard des réponses qui lui auraient été faites. Or, le comité n'a pas eu accès à un véritable document écrit dans lequel ce projet serait présenté parce que l'AERES a demandé au laboratoire de ne pas en produire un. Le comité n'a pas eu accès à une présentation orale développée dudit projet puisque l'AERES a demandé au laboratoire (avec notre plein accord, puisque faire une présentation orale détaillée alors qu'on nous demandait de ne pas faire de présentation écrite détaillée aurait été très problématique) de ne pas faire de présentation orale développée dudit projet. Le comité n'a enfin eu l'opportunité de poser qu'une question sur ledit projet, ce qui était aussi logique au regard des éléments qui précèdent. **On peut dès lors en revanche s'interroger sur le statut de « réserves » portées sur un projet qui, au sens strict, n'a pas été présenté au comité.**

On peut d'autant plus s'interroger que, suite aux modifications apportées dans les documents écrits proposés par l'AERES, on s'est inquiété explicitement à plusieurs reprises auprès des représentants de cette instance d'évaluation de ce que les comités pourraient continuer à évaluer « comme si » il y avait encore un vrai projet à cinq ans et qu'à chaque fois on nous a répondu que les membres desdits comités seraient bien sûr avisés de ce changement et le prendraient en compte dans leur évaluation. Encore le 10/09/2013, nous avons posé cette question. Encore le 10/09/2013, on nous a fait cette réponse...

Pour répondre dans le fond aux « réserves » explicitées par les membres du comité, et peut-être pour les lever comme elles semblent levées lorsque le même comité examine le bilan de celui-ci (puisque, finalement, un ensemble des réserves qui sont portées sur le soi-disant projet font directement écho aux satisfecit qui sont accordés au bilan : sur l'originalité de la production scientifique ou sur le souci d'interdisciplinarité entre la science politique, le droit et la sociologie par exemple, avec « des travaux et des perspectives de recherche aux frontières du droit, de la science politique et de la sociologie, et dans l'articulation entre ces différentes dimensions disciplinaires, qui ont peu d'équivalents au niveau national »), il nous faudrait commettre un véritable document écrit à destination du comité. Il nous faudrait avoir la possibilité de le présenter à l'oral. Il nous faudrait enfin avoir la possibilité de le « défendre » de la même façon.

Faute de pouvoir le faire, on se contentera de quelques linéaments de commentaires :

**-sur l'articulation entre axes transversaux et axes thématiques :** les axes transversaux sont des marqueurs forts du laboratoire et de son identité. Ils n'ont pas vocation à « s'articuler » aux axes thématiques. En revanche, on retrouve les préoccupations présentes dans ces axes transversaux dans chacun des axes thématiques, ce qui ne signifie bien sûr pas que chacune des recherches menée au CERAPS doit nécessairement marier science politique, droit et

sociologie, porter sur les nouvelles technologies et avoir une dimension méthodologique forte et originale. Le comité aurait pu noter, si on avait eu la possibilité (à l'écrit et/ou à l'oral) de le lui rappeler qu'on est ainsi parvenu à faire de la dimension 'usage des nouvelles technologies', qui était une dimension importée par la fusion avec une autre équipe composée exclusivement de juristes en 2010, et 'cantonée' dans une sous-équipe de l'axe 2 dans le projet précédent, une dimension aujourd'hui (et à l'avenir... puisque présenter un projet, ce n'est pas présenter l'existant. C'est aussi se projeter vers ce qu'on souhaite être le laboratoire dans les années qui viennent) transversale à l'ensemble du laboratoire.

**-sur la spécificité de l'axe thématique « ordres juridiques et ordre social » et le « risque » que l'articulation entre le droit, la sociologie et la science politique ne soit présente que dans cet axe :** on pourrait démontrer (ou on aurait pu démontrer si on n'avait reçu une « injonction » contraire...) que des juristes, des sociologues (du droit) et des politistes interviennent dans chacun des trois axes et que des recherches collectives structurantes et originales, tant par leur contenu que par leurs méthodes, à la frontière entre ces trois disciplines, sont elles aussi représentées dans chacun des trois axes.

On se contentera de quelques indices qui ont l'avantage de porter sur le présent plutôt que sur un avenir présomptif à cinq ans. Parmi les responsables de chacun des axes, on trouve un juriste ou une sociologue du droit. Surtout, à l'occasion du dernier appel à projet générique ANR, suite à la phase de présélection qui a conduit l'ANR à sélectionner 2804 projets parmi les 8471 pré-propositions déposées (33% de sélectivité), le CERAPS a pu déposer quatre projets ANR, trois en porteur principal, voire unique, un en porteur secondaire, auquel s'ajoute un projet ANR franco-allemand avec 17 autres partenaires dont le German Aerospace Center, Thales, la SNCF, la Deutsche Bahn AG... Deux, l'un sur la démocratie sanitaire en France et l'autre sur l'amélioration énergétique des ensembles, relèvent de l'axe 1. Deux, l'un sur les conséquences politiques des expériences de discrimination et l'autre sur l'e-pétitionnement, relèvent de l'axe 2. Et le dernier, sur les systèmes de protection aérienne, relève de l'axe3 (« ordres juridiques et ordre social »). Deux sont portés, au sein du laboratoire, par des juristes, deux par des politistes, et un par un sociologue. **Quatre font travailler ensemble a minima des juristes, des politistes et des sociologues ensemble. Le dernier est essentiellement un projet de sociologie du droit et des droits si bien qu'y participent plusieurs des meilleurs spécialistes français en sociologie du droit. Chacun, sur des registres différents, recourt à des méthodologies innovantes. Et deux d'entre eux ont notamment pour objet les usages des nouvelles technologies, l'un relevant de l'axe 2 et l'autre de l'axe 3, ce qui porterait alors à 6 le nombre de projets ANR portés actuellement par le CERAPS sur cette thématique avec, a minima, un projet par axe.**

Pour finir, on peut prendre un dernier exemple qui semble significatif. Le projet sur le e-pétitionnement, mené par un cerapsien, porte donc sur les usages des nouvelles technologies, réunit des équipes françaises et belges de sociologie, droit, science politique, sciences du langage et informatique (dont 9 membres du CERAPS), vise à concilier trois types d'objectifs qui relèvent de disciplines différentes (analyse sur les transformations de la participation politique ; analyse sur le droit du e-pétitionnement, mais aussi sur le droit à la vie privée et à l'oubli ; développement d'un outil informatique d'analyse automatisée des données textuelles), recourt pour ce faire à des méthodes innovantes sur nombre de points (usage d'une base de données de 700.000 adresses ; articulation entre les trois volets de l'étude qui chacun se nourrissent ; développement des outils informatiques en fonction des besoins de l'étude sociologique ; étude juridique elle-même nourrie par l'étude sociologique par entretiens) et... relève de l'axe 2.

Certes, on ne sait lesquels de ces projets passeront la deuxième phase de sélectivité de l'ANR. Certes, peut-être que certains de ces projets ne seront dès lors jamais menés à bien faute de financement. Mais, il nous semble toutefois que cet indicateur aurait pu être assez fort pour

## CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET SOCIALES

lever une partie des éventuelles « réserves » qu'auraient pu avoir les membres du comité si on nous avait donné l'occasion de discuter desdites « réserves » et si un document écrit conséquent n'avait pas déjà permis de lever ces « réserves ».

Et, **on se permet de penser qu'on aurait peut-être pu faire de même quant aux autres « réserves » émises.** Par exemple, en soulignant que le mot 'ordre' a été précisément choisi pour son côté polysémique et qu'il ne réfère justement pas (ou pas seulement) à l'antienne générale sur l'articulation entre normes juridiques et normes sociales, qu'à l'inverse, il spécifie un angle d'entrée tout à fait original qui conduit à penser la question de l'ordre (opposé au dés-ordre) dans l'ensemble de ses dimensions, à la fois locale, nationale et internationale, à la fois juridique, sociale, statistique ou gestionnaire, en ouvrant donc la voie à un ensemble de problématiques transversales qui sont, sauf erreur, très rarement pensées comme cela. Par exemple, en rappelant que le laboratoire n'est pas constitué en équipes et qu'il n'y a donc rien d'anormal que des chercheurs et des études puissent être au croisement entre différents axes : l'étude sur les politiques de la nuit et l'ordre de la nuit, original lui aussi en de très nombreux points, en est une illustration. Par exemple, en soulignant que la remarque concernant la non-spécificité de la dimension méthodologique du laboratoire contient pour partie sa réponse dans le rapport lui-même, mais qu'on peut aussi lui opposer un ensemble d'autres manifestations qui sont organisées par le laboratoire : formations internes aux méthodes : organisation récente d'une journée d'études sur les « méthodes en relations internationales ».

Pour résumer, il aurait sûrement été fructueux d'avoir un ensemble d'échanges autour d'un véritable projet si on nous avait demandé de présenter, à l'écrit comme à l'oral, un véritable projet. En l'occurrence, on nous a demandé de ne pas le faire. Si bien qu'**aux « réserves » que le comité croit pouvoir émettre envers ce qu'il qualifie de « projet scientifique de l'unité », nous nous permettons d'opposer les « réserves » que nous croyons pouvoir émettre à l'égard des préconisations qui ont pu être faites aux membres du comité quant à l'évaluation dudit « projet » en regard de ce que l'instance d'évaluation avait demandé au laboratoire de présenter.** Et ce d'autant plus quand on connaît le caractère pour partie performatif de ces rapports d'évaluation quinquennaux.

M. Jean-Gabriel CONTAMIN  
Directeur du CERAPS

M. Alexis SPIRE  
Directeur adjoint du CERAPS

Le Président de l'université

Pr Xavier VANDENDRIESSCHE

